

DU VENDREDI 28 MAI AU MARDI 29 JUIN 2021

**DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE SAINT-WITZ**

Venez **vous informer et donner votre avis** sur ce projet d'aménagement et de développement économique !



Plan de localisation du site



Plan de localisation des vues – Source : AnteaGroup

La déclaration de projet, objet de l'enquête publique, permettra l'évolution du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune afin d'autoriser l'implantation d'un parc d'activités le long de la RD 317 en lieu et place de l'ancien site de stockage de déchets inertes exploité de 2007 à 2018 par l'entreprise COSSON.

L'enquête publique est conduite en application de l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme. Elle porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU.

Le PLU actuel classe le secteur de projet en zone agricole. Or, pour être ouvert à l'urbanisation, il faut modifier le zonage du PLU et le classer en zone à urbaniser pouvant accueillir de l'activité économique (AUéco).

Conformément aux textes en vigueur, une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) définira les principes d'aménagement (accès, architecture, gestion des nuisances et des risques etc...) et l'intégration du projet dans le paysage.

L'enquête publique aura lieu du vendredi 28 mai à 15h00 au mardi 29 juin à 18h00.

Pendant toute la durée vous pourrez consulter le dossier et déposer vos avis et vos observations.

Deux moyens à votre disposition :

- Sur le site internet : www.roissypaysdefrance.fr/enquete-publique-za-st-witz
- À la Mairie de Saint-Witz

Seules les observations qui concernent la déclaration de projet présentée dans le dossier soumis à enquête pourront être prises en compte.

Dates et horaires des permanences pour l'accueil du public par le commissaire enquêteur :

- vendredi 28 mai 2021 - 15h à 18h
- jeudi 3 juin 2021 - 15h à 18h
- samedi 12 mai 2021 - 9h à 12h
- lundi 21 juin 2021 - 15h à 18h
- mardi 29 juin 2021 - 15h à 18h

Les observations peuvent être transmises :

- par courrier, adressé à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur à la Mairie de Saint Witz (1 Place Isabelle de Vy, 95470 Saint-Witz)
- par mail, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante enqueteDECPROpluStWitz@roissypaysdefrance.fr
- par écrit dans le registre prévu à cet effet à la Mairie de Saint Witz



Vue 1



Vue 2



Vue 3

Source : Antea Group